

Annexe II
à l'arrêté soumettant à autorisation la détention de loups

DECLARATION DE MARQUAGE
D'UN ANIMAL D'ESPECE NON DOMESTIQUE

SIGNALEMENT DE L'ANIMAL

Espèce / Sous-espèce :

Nom scientifique :

Nom commun :

Sexe :

Caractères particuliers :

Nom propre éventuel :

Origine * :

Âge ou Date de naissance (si elle est connue) ou d'acquisition :

Type et emplacement de la marque d'identification :

Numéro d'identification :

En cas de nouveau marquage, ancien numéro d'identification :

Type et emplacement de l'ancienne marque :

*origine : naissance en captivité, importation.....

DETENTEUR INITIAL

Dénomination (pour les personnes morales) ou Nom :

Prénom :

Adresse du détenteur :

N° et rue :

Code postal : Commune :

Adresse de détention (si elle est différente de la précédente):

N° et rue :

Code postal : Commune :

Autorisation de détention ou autorisation d'ouverture de l'établissement en tenant lieu :

Date de la décision préfectorale autorisant la détention de l'espèce considérée :

PERSONNE AYANT PROCÉDÉ AU MARQUAGE

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° et rue :

Code postal : Commune :

Fait à le

Le vétérinaire ou la personne autorisée ayant procédé au marquage

Le détenteur

La présente déclaration de marquage d'un animal d'espèce non domestique comprend trois volets :

un original remis au détenteur de l'animal, au moment du marquage, par la personne ayant procédé au marquage

une copie remise au détenteur de l'animal, au moment du marquage, par la personne ayant procédé au marquage et adressée au fichier d'identification, dans les huit jours après le marquage, par le détenteur de l'animal

une copie conservée pendant cinq ans par la personne ayant procédé au marquage.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées sur ce document. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du - Nom et adresse du fichier d'identification où est enregistré l'animal (préimprimés).